

KARATÉ ÉTIOLLES-TIGERY

Association affiliée à la Fédération Française de Karaté

Saison 26-27



Karaté • Full-Contact • K-Mix

DOSSIER D'INSCRIPTION

SECTION ADOS 15-17 ANS

PLUS FORT
DANS LE CORPS.

PLUS SOLIDE
DANS LA TÊTE.

Un club pour bouger, apprendre à se défendre,
prendre confiance, se dépasser et progresser à son rythme.

**UN COURS D'ESSAI
POSSIBLE**



Scannez pour découvrir
nos cours



*Rejoins nous
sur les tatamis !*



15-17 ans



Professeurs
diplômés



Compétitions
facultatives



Respect
Esprit d'équipe



3 dojos
de proximité



Cours
illimités



Fiche inscription **section ADOS**

à rendre au Club

Un dossier par enfant à renouveler tous les ans

☐ Karaté ☐ Full-Contact ☐ Pack toutes sections

Comment avez-vous connu le club ?

☐ Site ☐ Flyer ☐ Relation ☐ Réseaux sociaux ☐ Commune ☐ Google

CADRE RÉSERVÉ AU KARATÉ ÉTIOLLES-TIGERY

☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Coupons sport ANCV ☐ Licence ☐ Photo ☐ Dossier complet

Nom l'enfant Prénom

Né le Lieu de naissance

Adresse Ville

Contact parents

Nom et prénom du parent : Tel.

Email contact club en MAJUSCULE

Parents séparés

☐ OUI

☐ NON

Autre parent à informer

Nom et prénom : Tel.

Email

Autorisations et déclarations

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et j'accepte les conditions d'adhésion au Karaté Étioles-Tigery
- Atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé applicable aux sportifs mineurs et avoir remis l'attestation ou le certificat médical lorsque celui-ci est nécessaire.
- confirme avoir lu et accepté qu'aucune demande de remboursement de cotisation ne pourra être acceptée.

MERCI DE COCHER UNE CASE POUR CHAQUE LIGNE

- ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas l'équipe médicale à effectuer les soins nécessaires et à me transporter si besoin.
- ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas le club à publier des photos/vidéos prises pendant les cours, compétitions, stages et manifestations sur son site, ses réseaux sociaux et les supports municipaux.

Date

Signature obligatoire avec mention lu et approuvé

Informations utiles à transmettre au professeur :

.....
.....



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET

SAISON 2026/2027

À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

➤ Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et à l'ordinateur.

➤ CLUB

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

☐

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

➤ Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)

 @

➤ NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M ☐

Mme ☐

Nationalité

.....

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPORTANT Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

► Personne en situation d'handicap

☐

oui

☐

non

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

➤ INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coaches)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que la France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

➤ LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties

• Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.

• Régler la somme de 39 € TTC (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).

• Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.

• Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

• Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.

• Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.

• En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 38,40 € TTC.

• Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

➤ Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ?

☐ oui ☐ non

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « *Certificat médical* » sur le site ffkarate.fr.

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> Accident corporel : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur assurances.karate@marsh.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :
Tél : +33 145 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh
Département Sports & Événements
Tour Ariane
92088 Paris La Défense Cedex
Ligne dédiée : 01 87 21 27 86
Mail : assurances.karate@marsh.com

SERVICE LICENCES 01 41
17 44 40
licences@ffkarate.fr

STYLES ET

DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code KFC
Karaté Full Contact	GOJU
Goju Ryu	KTAC
Karaté Contact	KEMPO
Kempo	KINO
Kinomichi	KYOK OKI
Kyokushinkai	SHIT
Okinawa Shorin-Ryu	SHORI
Shito Ryu	SHOK
Shorinji Ryu	SHOT
Shotokai	SHOHS
Shotokan	SHUK
Shotokan Oshima	UECH
Shukokai	WADO
Uechi Ryu	KARA
Wado Ryu	
Autre style de karaté-do	

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aito Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
Bukido Sport	BUKISP
France Shorinji Kempo	FSK GEN
Genbudo	JKJ KMIX
Juku Karaté Jutsu	KDEF
Karaté Mix	KOBU
Karaté Défense	NANB
Kobudo	NIHO
Nanbudo	NUNC
Nihon Tai-Jitsu	PKD SHID
Nunchaku	SHKA
Pankido	KIDO
Shidokan	SKEM
Shindokai	SKAN TD
Shinkido	TAI
Shorinji Kempo	TKY TAKE
Shudo Kan	TOKI
Tai-Do	TORE
Tai-Jitsu	WKAN
Tai Kyoku Ken	KAJT
Takeda Budo	ACCD
Tokitsu Ryu	
Toreikan Budo	
Wadokan	
Autre style de karaté-jutsu	
Art du combat et la canne de défense	

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Vovinam Viet Vo Dao	VVVD
Arts martiaux vietnamiens traditionnels	AMVTD
Autres arts martiaux vietnamiens	AAMV
Para-Karaté	KRAV
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	PARAK
Yoseikan Budo	WUSHU
	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QUNG
Tai Chi Chuan	TCH
Wushu Lutte Chinoise	WLCH
Jeet Kune Do	JKD



ffkarate.fr
39 rue Barbès 92120 MONTRouGE



Attestation « Licencié mineur »

Annexe n°2

**ATTESTATION DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RLLATIF A
L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE
COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

Exerce l'autorité parentale sur _____

Atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du «
Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A.
231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items
présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :



Bienvenue et repères essentiels

à lire et conserver
par l'adhérent

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec grand plaisir que nous accueillons votre adolescent au sein du club.

Le karaté et les disciplines associées sont bien plus qu'un sport : ils permettent de développer la confiance, la maîtrise de soi, la persévérance et le respect.

Notre équipe propose un cadre sérieux, structurant et bienveillant, dans lequel chacun peut progresser à son rythme, quel que soit son niveau de départ.

Pascal – Président du Karaté Étioles-Tigery

LE MOT DU PROFESSEUR

Tu vas apprendre à te défendre, à canaliser ton énergie, à te concentrer et à progresser physiquement comme mentalement.

Les cours sont exigeants, mais accessibles : chacun avance avec régularité, engagement et respect.

La pratique repose sur la maîtrise, le contrôle et le respect du partenaire. On travaille avec contrôle, dans un esprit d'équipe.

Les erreurs font partie de l'apprentissage et la compétition reste un choix.

Gilbert – Professeur, Karaté Étioles-Tigery

Recommandations

1. ACCUEIL ET PONCTUALITÉ

- Pendant les cours, les parents ne restent pas dans la salle afin de favoriser la concentration du groupe.
- Ils doivent accompagner leur enfant 5 minutes avant le début du cours et être présents à l'heure exacte pour le récupérer à la fin.
- Les parents doivent rester joignables pendant toute la durée du cours.
- En cas de retard à l'arrivée, l'enfant pourra ne pas être accepté au cours.
- En cas de retards répétés lors de la récupération de l'enfant, sa participation aux cours pourra être temporairement suspendue.

2. TENUE, HYGIÈNE ET ÉQUIPEMENT

- un karaté-gi avec une ceinture blanche ou pour le Full-Contact, la tenue exigée par le club
- les mains et les pieds doivent être propres, les ongles doivent être coupés courts, les cheveux longs attachés
- Les protections de karaté et full contact apportées à tous les vours (Aucun prêt de matériel)

3. INSCRIPTION, LICENCE ET PAIEMENT

- La licence fédérale doit être renouvelée **chaque année**. Merci de la remplir complètement, même pour les anciens élèves : nom et prénom seuls ne suffisent pas.
- Réglez la cotisation par chèque, espèces ou Coupons Sport ANCV.
- Coupons-sport ANCV : des frais correspondant à 2 % du montant des coupons ANCV sont demandés en espèces facturés au club par l'organisme)

Tarifs sections

Le règlement comprend :
l'adhésion club, licence, cotisation

SECTION	TARIFS
Karaté	260 €. 220 € pour la fratrie
Full-contact.K-mix	260€
Pack complet	310€

Attestation CE : Adressez un e-mail au club en précisant le nom, le prénom et la section de l'enfant.



Annexe n°1 :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐
Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

SECTION ADOS

Ce règlement précise les règles applicables aux adolescents mineurs inscrits au club. Il tient compte de leur autonomie progressive, tout en maintenant un cadre clair de sécurité, de respect et de responsabilité.

Article 1 - Application

Le présent règlement s'applique à tous les adolescents mineurs inscrits au Karaté Étiolles-Tigery, à leurs représentants légaux et aux personnes autorisées à les accompagner. L'inscription vaut acceptation pleine et entière du règlement.

Article 2 - Cotisation

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au club, la licence fédérale et les cours de la section choisie. Elle est due à l'inscription. La licence et les frais engagés ne sont pas remboursables. Toute situation exceptionnelle relève du bureau.

Article 3 - Dossier d'inscription

L'inscription devient définitive après remise du dossier complet : fiche, licence, attestation santé ou certificat si nécessaire, autorisations, photo et règlement. Un seul cours d'essai est autorisé. Après le 2e cours, l'accès peut être suspendu si le dossier reste incomplet.

Article 4 - Responsabilité

La responsabilité du club s'exerce uniquement pendant le cours, à compter de la prise en charge effective par l'enseignant et jusqu'à la fin de la séance. Les responsables légaux doivent vérifier que le cours est maintenu avant de laisser l'adolescent.

Article 5 - Arrivée et ponctualité

L'adolescent arrive 5 à 10 minutes avant le cours, en tenue ou avec le temps nécessaire pour se préparer. Les retards perturbent l'échauffement et la sécurité : l'enseignant peut refuser l'accès si le cours a commencé. Les retards répétés entraînent un rappel puis un avertissement.

Article 6 - Sortie et autonomie

Selon l'autorisation parentale, l'adolescent peut être récupéré ou repartir seul à la fin du cours. Sans autorisation claire, il ne quitte pas les lieux seul. Pendant le cours, il ne peut quitter le tatami, la salle, les vestiaires ou les locaux sans accord de l'enseignant.

Article 7 - Fin de cours

Les responsables légaux restent joignables pendant la séance. Si l'adolescent doit être récupéré, la reprise doit se faire à l'heure exacte. Les enseignants enchaînent souvent d'autres cours et ne peuvent assurer une surveillance prolongée après la séance.

Article 8 - Absences et organisation

Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf information contraire. Ils peuvent être annulés ou déplacés en cas de compétition, stage, passage de grade, indisponibilité des installations ou événement exceptionnel.

Article 9 - Tenue et hygiène

La tenue exigée par le club doit être propre, adaptée et complète. Mains et pieds propres, ongles courts, cheveux attachés avec un accessoire souple. Bijoux, montres, barrettes rigides, chewing-gum, aliments et boissons autres que l'eau sont interdits sur le tatami.

Article 10 - Neutralité et sécurité

Aucun signe religieux ostentatoire ni accessoire incompatible avec la tenue, la sécurité ou le bon déroulement du cours n'est accepté. Les consignes de l'enseignant sur l'équipement et la sécurité doivent être respectées sans discussion.

Article 11 - Équipement obligatoire

Pour les cours avec contact, protections et matériel demandés doivent être apportés et portés correctement. Sans équipement adapté, l'enseignant peut limiter ou refuser la participation à certains exercices.

Article 12 - Téléphones et images

Les téléphones et appareils connectés doivent rester rangés et silencieux pendant le cours et dans les vestiaires. Toute photo, vidéo, diffusion, publication en story ou tout enregistrement sont interdits sans l'autorisation du club et des personnes concernées.

Article 13 - Vestiaires et espaces communs

Les vestiaires, couloirs et abords du dojo font partie du cadre du club. Les mêmes règles s'y appliquent : calme, respect, discrétion, propreté, aucun jeu dangereux, aucune moquerie et aucune prise d'images.

Article 14 - Respect et comportement

Sont interdits : insultes, provocations, moqueries, humiliations, menaces, violences volontaires, discriminations, harcèlement, refus répété des consignes, dégradations, introduction d'objets dangereux ou comportement mettant en danger d'autrui.

Article 15 - Respect des partenaires

Le karaté, le Full-Contact et le K-Mix exigent maîtrise et contrôle. Les gestes dangereux, coups portés volontairement hors consigne, excès d'intensité, revanche ou attitude agressive peuvent entraîner une exclusion immédiate de l'exercice ou du cours.

Article 16 - Effets personnels

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur, de l'argent, des bijoux ou des appareils non nécessaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol, oubli ou détérioration dans les salles, vestiaires ou espaces communs.

Article 17 - Santé et sécurité

Toute blessure, maladie, traitement ou information utile doit être signalé. Un adolescent malade, fiévreux ou blessé ne doit pas pratiquer. L'enseignant peut interrompre sa participation si son état, son comportement ou son équipement présente un risque.

Article 18 - Compétitions

La compétition est facultative. Elle est proposée selon le niveau, l'assiduité, le comportement et l'envie de participer. Elle nécessite l'accord du professeur et des représentants légaux. Les frais d'inscription, de déplacement et d'équipement restent à la charge des familles, sauf indication contraire.

Article 19 - Grades et progression

Les passages de grade sont organisés une à deux fois par saison. La présentation relève de la décision de l'enseignant selon le niveau, l'assiduité, l'attitude, l'engagement et les progrès. Le passage ne garantit pas l'obtention du grade.

Article 20 - Communication et sanctions

Les échanges avec le club se font de préférence par e-mail. En cas d'appel sans réponse, merci de laisser un message en indiquant le nom et le prénom de l'adolescent ainsi que l'objet de l'appel. En cas de non-respect : rappel, mise à l'écart, information aux parents, avertissement, suspension ou exclusion selon la gravité.



NOS AUTRES ACTIVITÉS

	ÉTIOILLES Maison des arts martiaux Route de Jarcy	TIGERY Halle sportive Avenue de l'Orme à Desselay	ST PIERRE DU PERRY Complexe Lachenal 4 Avenue Louis Lachenal
LUNDI	TRAINING COMBAT 19h-20h KARATÉ ADOS-ADULTES 20h-21h15		
MARDI	KARATÉ ENFANT 18h-19h (6-9 ans) 19h-20h (10-14 ans) BODY-COMBAT 20h-21h	FULL-CONTACT - K-MIX Jeunes 18h-19h (10-15 ans) KARATÉ ADOS-ADULTE 19h-20h FULL-CONTACT K-MIX Adulte 20h-21h30	
MERCREDI	KARATÉ GOSHIN JUTSU Adulte 19h-20h30	KARATÉ ENFANT 14h30-15h45 (6-9 ans) 15h45-17h (10-14 ans)	
JEUDI	KARATÉ ENFANT 18h-19h (6-9 ans) 19h-20h (10-14 ans) KARATÉ ADULTES Confirmés 20h-21h15		KARATÉ ENFANT 18h-19h00 (6-11 ans) FULL-CONTACT -K-MIXJeunes 19h-20h30 (10-15 ans)
VENDREDI	FULL-CONTACT K-MIX Adulte 19h30-21h	KARATÉ ENFANT 18h-19h30 (6-10 ans)	
SAMEDI	FULL-CONTACT K-MIX Adulte 10h-12h KARATÉ Dès 11 ans (entraînement combat) 14h30-16h	CROSS-TRAINING 9h30-10h30 BABY-KARATÉ 11h-11h45 KARATÉ ENFANT 14h30-15h30 (6-10 ans) KARATÉ ADOS-ADULTE 15h30-16h30	

LIEUX DES SÉANCES DE COURS

- 📍 ÉTIOLES: Maison des arts martiaux, Route de Jarcy, 91450
- 📍 TIGERY: Halle sportive, Avenue de l'Orme à Desselay, 91250
- 📍 SAINT-PIERRE DU PERRY: Complexe Lachenal, 4 Avenue Louis Lachenal, 91280

Nous rejoindre

🌐 www.karate-etiolles-tigery.com ✉ bcombat.ctraining@gmail.com ☎ 06 95 75 28 10 / 01 69 89 31 47

Nous suivre



karateetiolles-tigery91



@karate_etiolles_tigery

Équipement requis

Karaté

- Karaté-gi
- Protège-dents
- Protège-poings (bleus ou rouges)
- Protège-pieds (rouges ou bleus)



Protège-dents



Full-Contact / K-mix

- Casque
- Gants
- Coquille (pour les garçons)
- Protège-poitrine (pour les filles)
- Protège-tibias / protège-pieds
- Protège-dents
- Short ou pantalon de Full-Contact sans poche

